

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 14/05/2009

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	PERALTA Françoise qui donne procuration à PERRIN Raphaël. CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine.
Secrétaire de Séance	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 18/03/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

I. PLU : CHOIX CABINET POUR ETUDE ENVIRONNEMENTALE

M. le Maire rappelle l'obligation émise par les services de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) de faire réaliser une étude environnementale sur la faune, la flore et les milieux naturels dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et plus particulièrement sur les secteurs en zone ZNIEFF et Natura 2000.

Quatre cabinets d'études ont été consultés, seul le bureau d'études GUINCHARD a répondu favorablement à la demande.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité retient cette entreprise suivant sa proposition d'un montant de 3049.80 TTC, demande la restitution de l'étude pour fin juillet 2009 et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

II. FOL JURA : SUBVENTION 2010

M. le Maire rappelle les courriers du service culturel « Côté Cour » de l'association FOL du Jura en date du 29/12/08 et 07/04/09, exposant la suppression des aides allouées par l'Etat relative aux activités théâtrales à destination des élèves des écoles primaires. Par conséquent, l'association est contrainte de modifier les subventions des communes adhérentes pour l'année 2010 sur la base de 9€ par spectacle.

Afin de maintenir 2 spectacles par an et par élève, la participation de la collectivité sera de 1229€. Considérant l'intérêt de maintenir cette prestation culturelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à inscrire cette somme au budget 2010.

III. SIDEK : APPROBATION PROGRAMME ET CONVENTION TRAVAUX RUE DU MONT

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 25/02 l'étude des devis d'éclairage public et d'effacement BT rue du Mont avait été acté précisant que l'avis des propriétaires concernés par l'éclairage public soit pris en compte par le SIDEK lors de la réalisation des travaux.

Le projet a été modifié selon les remarques des propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le programme de travaux en souhaitant que l'éclairage public soit réalisé avec des ampoules Led. M. Le Maire est mandaté pour signer le projet de convention incluant les conditions de participations financières qui s'élèvent à 10 113.90€ à charge de la commune pour un montant total de travaux de 50 569€.

Par ailleurs, M. Jean-Louis MICHARD est mandaté pour renégocier avec le SIDEK sur le dossier, concernant l'importance de certains coûts de terrassement après étude d'éléments comparatifs.

IV. SIDEK : APPROBATION NOUVEAUX STATUTS

M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIDEK approuvé par le Comité Syndical en date du 29 novembre 2008. L'évolution des statuts permettra aux Communauté de Communes et EPCI d'adhérer au syndicat, de respecter la nécessité pour le SIDEK, comme pour tout autre Syndicat Mixte, de conserver une proportion majoritaire d'activités réalisées pour le compte de collectivités adhérentes, et une clarification et mise en cohérence des statuts avec les activités actuelles du SIDEK et les nouvelles compétences qu'il développe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité par 7 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre adopte les nouveaux statuts.

V. ASSOCIATION CERCLE AMICAL : FORFAIT INTERNET

M. le Maire rappelle la convention territoriale 2002-01 signée par la région Franche-Comté et la commune de Septmoncel engageant la collectivité à l'installation d'un cybercafé avec prise en charge durant deux années du financement à l'abonnement Internet.

Lors de son assemblée générale l'association « Le Cercle Amical » a décidé de prendre en charge cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à transférer les coûts d'abonnement Internet à l'association Le Cercle Amical sous forme d'un titre récapitulatif en fin d'année civile.

VI. VENTE PARTIE BATIMENT DE LA POSTE

M. le Maire rappelle que lors de réunions antérieures, il avait été décidé que la commune se dessaisirait de l'appartement du bâtiment de la Poste après avoir fait réaliser un parking de stationnement réservant deux emplacements pour l'appartement. Par ailleurs, l'assemblée est informée que les travaux en question vont débiter très prochainement. Après quoi, la mise en vente officielle sera diffusée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide la mise en vente d'une partie du bâtiment incluant un appartement de type T4, une aire de stationnement réservée avec possibilité de construction d'un garage au prix de 115 000€ (Cent quinze mille euros), et

mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire et faire le nécessaire en termes de division parcellaire.

VII. SIE PLATEAU DES ROUSSES :ETUDE RENFORCEMENT DISTRIBUTION

M. le Maire donne lecture de l'étude de renforcement du réseau de distribution d'eau qui sera pris en charge par le Syndicat des Eaux des Rousses avant les travaux de réfection de voirie dans le centre village à savoir :

- Place Dalloz : 99 000€ HT
- Rue du Mont : 30 500€ HT
- Rue Thiers : 34 200 €HT
- Rue des Ecoles : 102 300€ HT
- Rue Dalloz : 37 500€ HT
- Rue du Repos : 35 300€ HT
- Montépile sur le Dard : 32 400€ HT

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de ce dossier pour un montant total TTC de 535 210.00€

VIII. BOUYGUES TELECOM :MODIFICATION RELAIS TDF

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un dossier transmis par Bouygues Télécom concernant des travaux de modification du relais TDF de Bévy en vue développer l'Internet haut débit.

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

IX. EDUCATIONNATIONALE : PROGRAMME DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 16/04/09 de M. l'Inspecteur d'Académie informant du lancement par le ministère de l'Education Nationale du programme de développement du numérique dans les écoles rurales situées dans les communes de moins de 2000 habitants.

Le nombre de dossiers retenus pour le département du Jura sera de 55. Le montant de subvention allouée est de 80% du coût du projet à concurrence de 9000€. Considérant qu'il serait intéressant de renouveler le matériel actuel, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à déposer sa candidature.

X. COURRIERS DIVERS

A) M. LE MAIRE D'AVIGNON LES ST CLAUDE

M. le Maire fait part du courrier de remerciements de M. le Maire d'Avignon les St Claude pour la motion de soutien qui lui a été apportée lors de la menace de fermeture d'école de sa commune.

B) SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

M. le Maire fait part des courriers du 07/04 et 12/05 concernant la révision du règlement opérationnel du SDIS. Ces documents précisent le rattachement des différentes communes aux Centres d'Incendie et de Secours de premier appel. Concernant le Centre d'Incendie et de Secours de Septmoncel, M. le Maire est invité à faire connaître son avis sur les modifications proposées. Après décision définitive, les modifications du règlement opérationnel feront l'objet d'une communication officielle aux populations.

C) COLLECTIF DES VICTIMES D'ANTI CONSTITUTIONNALITE

M. le Maire fait part du courrier du COVA concernant le transfert de l'activité chirurgicale de Champagnole sur le Centre Hospitalier de Lons Le Saunier. Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal propose d'adresser copie des délibérations prises antérieurement concernant ce sujet.

D) MME LA DEPUTE DU JURA ET CONSEILLER GENERAL

M. le Maire donne lecture de Mme Marie-Christine DALLOZ informant d'une démarche mise en place par les ministères de l'Agriculture et de l'Education Nationale visant à proposer aux écoles primaires une distribution hebdomadaire de fruits.

Ce projet mis en place à la rentrée prochaine sera financé par l'Union Européenne à hauteur de 50%, le complément incombant à la collectivité.

M. Patrick GINI propose d'étudier la question avec les enseignants dès lors qu'une livraison pourrait se faire avec les repas de la SODEXO. L'assemblée délibérante est favorable à cette démarche.

XI. QUESTIONS DIVERSES

A) EMPLOIS D'ETE

M. Patrick GINI dresse un état des travaux à réaliser et fait part des courriers de demande d'emploi d'été. Les six candidats sont retenus pour une période de trois semaines chacun, allant du 18/05 au 30/08/09 soit dix huit semaines. Le Conseil Municipal est favorable à ces embauches.

B) STRUCTURE DE JEUX POUR ECOLE

M. le Maire rappelle le projet de l'association de Parents d'Elèves d'acquérir un équipement sportif et éducatif à installer dans la cour de l'école et fait part des possibilités de financement par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité s'engage à créer la plate-forme qui servira à disposer la structure et à participer financièrement à hauteur de 10% du montant du matériel.

C) POINT SUR TRAVAUX EN COURS

M. Le Maire dresse un état d'avancement de certains dossiers en cours:

- La réfection de la façade du presbytère est en cours de réalisation.
- Le changement de fenêtres sur le bâtiment de la Mairie est achevé.
- La réalisation de la plate-forme de la Fin du Pré et du parking près de la Poste débutera dans les prochains jours.
- L'ouverture des plis pour le bâtiment de la boulangerie a eu lieu. Néanmoins, le Foyer Jurassien souhaite renégocier les coûts.
- L'ouverture des plis concernant l'aménagement intérieur réalisé par la Communauté de Communes aura lieu le 19/05.

- Suite aux différents soucis de dysfonctionnement des chaudières de la Gendarmerie, M. le Maire a pris contact avec l'entreprise PERRIER-MICHON qui a effectué l'installation et qui propose de contacter le fournisseur de chaudières afin de connaître la cause de ces pannes.

S'agissant des travaux de réfection des appartements, il est proposé d'intervenir lorsqu'ils seront libres d'occupants. La préparation des sols sera faite par l'employé communal et la pose des revêtements par une entreprise.

- Des demandes de devis seront faites concernant la réparation du chéneau au dessus de l'entrée de la classe de maternelle.

D) SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES ET SIDEC

Mme Sylvie MICHAUD relate brièvement la réunion du 14/04 concernant l'adhésion du SIE du Plateau des Rousses au Système d'Information Géographique (SIG SIDEC) et informe de l'adhésion du Syndicat Intercommunal du Chapy.

Par ailleurs, il est proposé de dénoncer sans attendre le contrat de maintenance du logiciel SIRAP qui sera par voie de conséquence abandonné.

E) ELECTIONS EUROPEENNES DU 07 JUIN 2009

Les membres présents sont invités à s'inscrire sur la liste de tenue du bureau de vote du 07/06.

F) Communauté de Communes

M. Nicolas GINDRE informe l'assemblée que lors du Conseil Communautaire du 07/05, une rencontre avec Messieurs les Présidents des Communautés de Communes de Val de Bienne, Jura Sud, le Plateau du Lizon a eu lieu pour discuter des questions de regroupement.

Séance levée à 0 h 00

Le Maire,

Affiché le 21/05/2009

Raphaël PERRIN